

Règlement des systèmes - version 2002

Définition préliminaire : règle de 18

Valeurs généralement acceptées pour une ouverture au niveau de un : le total des points d'honneur et du nombre de cartes dans les 2 couleurs les plus longues est égal à 18 ou plus.

1. SYSTÈMES

On entend par "système" la méthode de base utilisée, c-à-d essentiellement la signification des ouvertures au niveau de 1 et de la première réponse à ces ouvertures. Les systèmes sont répartis en 4 catégories.

1.1 Systèmes verts

Systèmes standards naturels belges (SNSB), c-à-d Majeure 5e + carreau par 4 ou meilleure mineure, et Basic Acol (Acol V.B.L.), en ce qui concerne les ouvertures au niveau de 1, à l'exception de l'ouverture 1SA, qui doit être naturelle, comprise entre 12 et 18 points d'honneur, avec une marge d'au maximum 2 points d'honneur.

1.2 Systèmes bleus

Systèmes à base de 1 ♣ ou 1 ♦ fort, dans lesquels ces ouvertures sont toujours fortes, étant entendu que le reste de la méthode doit rester naturel.

1.3 Systèmes rouges

Tous les autres systèmes artificiels, sauf HUM. Exemples: systèmes où l'ouverture de 1 ♣ promet soit une main forte, soit une main régulière d'une certaine zone de points, soit une main à base de ♣; systèmes où la signification des ouvertures varie en fonction de la position ou de la vulnérabilité.

1.4 Systèmes jaunes

Systèmes hautement artificiels (HUM), c-à-d comportant une ou plusieurs des conventions suivantes:

- a. "Passe" en position d'ouverture peut être fait avec des valeurs généralement acceptées pour une ouverture au niveau de un (référence: règle de 18).
- b. Une ouverture au niveau de un peut être plus faible que passe.
- c. Une ouverture au niveau de un peut être faite avec une main qui n'est pas généralement acceptée pour une ouverture au niveau de un (référence: règle de 18).
- d. Une ouverture au niveau de un indique soit une courte soit une longue dans une couleur déterminée; ou soit une longue dans une couleur déterminée, soit une longue dans une autre couleur.

2. CONVENTIONS

On entend par "convention" tout agrément entre partenaires complétant ceux inclus dans la méthode de base.

2.1 Conventions élémentaires

a. En attaque

a.1. Sur ouverture à SA

- Stayman fort ou faible, 4 cartes dans au moins 1 majeure
- Baron
- Puppet = Niemeyer
- Texas = Jacoby

a.2. Sur ouverture de 1 en couleur

- enchères d'essai
- Splinter et fragment bids
- 3e couleur forcing

a.3. Sur ouverture de 2 en couleur

- relais forcing à 2 SA sur ouverture de 2
- réponses artificielles sur ouverture de 2 fort indéterminé ou forcing manche

a.4. Sur toute ouverture

- réponses conventionnelles établissant un fit et/ou forcing manche
- développements artificiels à partir de la 4e enchère (Roudi, 4e forcing, 2 SA modérateur, etc.)

b. En intervention

- contre d'appel
- Landy simple
- 2SA bicolore déterminé, cue-bid bicolore déterminé
- cue-bid fort

c. En toutes situations d'enchères

- Blackwood, Gerber
- contres négatifs (Spoutnik, etc.), contre Lightner
- cue-bids de force ou de fit
- toutes enchères conventionnelles établissant un fit et/ou un jeu forcing de manche

2.2 Conventions hautement artificielles = conventions brunes

Est considérée comme brune toute convention n'entrant pas dans la catégorie des conventions élémentaires, et présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

- Toute ouverture de 2♣ à 3♠, qui indique, ou dont l'une des significations possibles indique une main pouvant avoir moins de 12 PH ET dont aucune couleur d'au moins 4 cartes n'est connue.

Exception

-L'ouverture de 2♦ ou 2♣, dans laquelle la seule variante faible est un deux faible (six cartes ou éventuellement plus) dans une majeure inconnue ("Multi"), avec ou sans variantes fortes.

b. Toute intervention sur une ouverture naturelle de 1 dans une couleur, dans laquelle aucune couleur d'au moins quatre cartes n'est connue.

Exception:

- une intervention naturelle à SA.

Explications:

Pour cette règle, il est stipulé que l'ouverture de 1♣, qui peut être faite sur deux cartes dans "majores par cinq - carreaux par quatre" (seulement en cas de 4432 et non-forcing), est une ouverture naturelle.

Contre les trèfles forts et les ouvertures de 1NT, aucune convention n'est brune

c. Toute intervention bicolore faible, au niveau de 2 ou de 3, qui peut ne comporter que 3 cartes dans l'une des couleurs du bicolore

d. Enchères psychiques systématiquement protégées ou obligatoires.

e. Aucune des restrictions ci-dessus ne sont applicables sur des défenses conventionnelles contre des ouvertures artificielles fortes, ou comme défense contre des conventions brunes ou HUM.

Exemples de conventions brunes:

A l'ouverture:

- 2 SA = bicolore majeur ou mineur, faible
- 2 ♠ terroriste
- 2 ♥ faible en ♠ ou bicolore 5+ ♥/5+ min. faible
- 2 ♠ barrage mineur indéterminé
- 3 ♠ gambling

En intervention:

- intervention en canapé de moins de 4 cartes

3. SIGNALISATION

Signalisation cryptée

Outre les restrictions susmentionnées en matière de systèmes d'enchères et de conventions, il est interdit d'utiliser un système de signalisation par lequel les défenseurs se transmettent des messages que le déclarant est incapable de décoder, car la clé n'est accessible qu'aux défenseurs (en d'autres mots, une signalisation cryptée n'est pas admise)

CLASSIFICATION DES TOURNOIS ET COMPETITIONS

En vue de déterminer quels systèmes et conventions sont autorisés dans les différents tournois et compétitions, une classification de ceux-ci en 7 catégories a été établie.

Catégorie A

- Systèmes autorisés: verts
- Conventions autorisées: élémentaires

Catégorie B

- Systèmes autorisés: verts et bleus
- Conventions autorisées: élémentaires

Catégorie C

- Systèmes autorisés: verts et bleus
- Conventions autorisées: toutes, sauf brunes

Catégorie D

- Systèmes autorisés: verts, bleus et rouges
- Conventions autorisées: toutes, sauf brunes

Catégorie E

- Systèmes autorisés: verts, bleus et rouges
- Conventions autorisées: toutes, sauf brunes
- Règle de 18 pas d'application en 3e main

Catégorie F

- Systèmes autorisés: verts, bleus et rouges
- Conventions autorisées: toutes
- Règle de 18 pas d'application en 3e main

Catégorie G

- Systèmes autorisés: tous
- Conventions autorisées: toutes
- Règle de 18 pas d'application en 3e main

Classification des compétitions nationales et L.B.F.

1.Championnats par teams

| | |
|------------------------|---------------|
| Division Honneur | = catégorie G |
| Division I | = catégorie F |
| Division II | = catégorie F |
| Division III | = catégorie D |
| Ligue I | = catégorie D |
| Teams Mixtes | = catégorie E |
| Teams Dames | = catégorie E |
| Finale nationale Coupe | = catégorie F |
| Coupe par carrés LBF : | |
| ½ finale | = catégorie E |
| Finale | = catégorie F |

2.Championnats par paires

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Paire Open | = catégorie F |
| Seniors | = catégorie D |
| Juniors | = catégorie E |
| Dames | = catégorie E |
| Mixte | = catégorie E |
| Individuel | = catégorie A |
| Eliminatoires Paires Open LBF | = catégorie E |
| Mixte LBF | = catégorie D |